



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION INITIALE EXPLOITANT CENTRE VL

INTITULE DE LA FORMATION :

Formation initiale d'exploitant de centre de contrôle technique des véhicules léger.

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, l'exploitant sera capable de connaître les dernières obligations réglementaires et techniques nécessaires selon l'arrêté :

À défaut de la présentation d'une des qualifications prévues au point A.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié, la personne physique assurant l'exploitation du centre de contrôle (exploitant), désignée à cet effet par le titulaire de l'agrément du centre, justifie d'une formation d'une durée minimale de 35 heures dans un délai maximum de 6 mois à compter de sa désignation.

REFERENCEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales, en date du 27 novembre 2017.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Qualification des exploitants de centres de CT VL (point D de l'annexe IV de l'Arrêté du 18 juin 1991 version consolidée). Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules motorisés de Catégorie VL.

PREREQUIS :

- Exploitant de centre de contrôle technique de véhicules légers
- Aucun

PUBLIC VISE :

Prioritairement exploitant de centres de contrôle technique VL
Tout public

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription transmise au plus tard la veille de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contacter le référent Handicap fcact@orange.fr



PROGRAMME DE FORMATION FORMATION INITIALE EXPLOITANT CENTRE VL

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

14 stagiaires en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 35 heures

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 2 méthodes avec la répartition suivante :

- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 35 heures

CONDITIONS :

Le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales en date du 27/11/2017, impose pour cette formation un module technique général. *L'ARRETE DU 18 JUIN 1991 consolidé* impose une durée minimale de 35 heures.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 35 heures.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique composée de 70 questions d'une durée de 2 heure et 30 minutes (incluant la correction)

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- L'identité du stagiaire
- La raison sociale de l'organisme de formation
- L'adresse électronique de l'organisme de formation
- Les références du programme à l'exception de son indice
- Le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage
- Le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).